

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril 2024, à 17 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	<p>Etaient présents : BARTOLI Jean-Christophe, Charles-Henri BIANCONI, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SAMPIERI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie Gabrielle</p> <p>Etaient excusés et représentés par pouvoir : ANTONETTI Jean-Pierre, BERQUEZ QUILICHINI Zélia</p> <p>Etaient absents : MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.</p>
Présents : 11	
Votants : 13	

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023 budget commune M57

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 306 922.85 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 1 658 873.77 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : -538 344.31 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 91 637.01 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 764 082.24 €

En recettes pour un montant de : 599 653.62 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 395 850.08 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 395 850.08 €

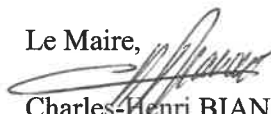
Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 354 660.70 €

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement tel qu'énoncé ci-dessus.

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	
ABSTENTION :	
NON PARTICIPATION :	

Affichée et transmise en Préfecture le : 12/04/2024	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 11 avril 2024, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 12/04/2024 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI
---	--

